

MOTION

Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 2 juillet, délibérant valablement

A pris connaissance des grandes conclusions de la seconde séquence des Assises de l'eau organisées par le ministère de la transition écologique et solidaire

Fait part de sa satisfaction quant à la volonté du Gouvernement d'engager un nouveau pacte sur l'eau pour faire face au changement climatique

Souligne l'intérêt de ce nouveau pacte, l'importance des attentes et notre obligation à tous de réussir ces transitions pour l'eau, le climat et la planète

Relève que les orientations issues des Assises de l'eau font très largement appel aux moyens financiers et humains des agences de l'eau

Réaffirme une nouvelle fois :

- ✓ la nécessité de s'engager pleinement et sans tarder car l'urgence climatique est là ;
- ✓ la nécessité de disposer de budgets à la hauteur des enjeux et demande donc la suppression du plafond mordant des redevances. Il pénalise tout particulièrement le bassin Loire-Bretagne qui est le plus étendu de France et celui où la pression fiscale liée aux redevances de l'agence de l'eau est la plus faible ;
- ✓ le rôle des comités de bassin et des agences de l'eau dans une gestion cohérente et partagée des sujets environnementaux à l'échelle des bassins hydrographiques ;
- ✓ son attachement au principe « l'eau paye l'eau » et à l'exercice d'une solidarité financière à l'échelle des grands bassins hydrographiques ;
- ✓ l'obligation de disposer d'une ingénierie territoriale de qualité.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a vu baisser son plafond d'emplois de 10 % entre 2012 et 2018 (- 33 ETP) et il est prévu de poursuivre une baisse de 7 ETP par an d'ici 2022, ce qui conduirait à une baisse de 20 % de postes en moins en 10 ans.

Cette baisse continue des effectifs ne permet pas de répondre :

1. à l'urgence écologique ;
2. aux demandes d'accompagnement des territoires ;
3. à la nécessité d'exercer de nouveaux métiers au sein de l'agence de l'eau (climat, biodiversité, milieu marin, paiements pour services environnementaux...).

Nous devons prendre conscience de la tension sur les personnels et nous demandons donc instamment au Gouvernement de revoir ses orientations en termes d'évolution de masse salariale.

Par ailleurs, nous relevons que la mutualisation entre les agences de l'eau peut être une solution pour avancer, à condition de :

1. ne pas remettre en cause l'organisation par grand bassin hydrographique ;
2. partager les objectifs et les enjeux, notamment avec le personnel des agences de l'eau.

La présente motion sera transmise au Premier ministre et au Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Le Président
du comité de bassin Loire-Bretagne

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a smaller loop below it.

Thierry BURLLOT